



Message des présidents des conseils scientifiques d'institut sortants (mandature 2010-2014)

Les CSI sont en train d'être renouvelés : les élections sont passées, les nominations sont en cours. Chaque CSI transmet à ses successeurs, selon les procédures qui lui sont propres, les résultats obtenus et les dossiers en cours. Ces CSI ont été les premiers du genre, les Instituts du CNRS ayant été créés peu avant le début de notre mandat. Aussi avons-nous souhaité, nous, présidentes et présidents sortant.e.s, faire ensemble le bilan de nos quatre années de mandat. Nos expériences sont contrastées. Pour autant, nous nous rejoignons dans le sentiment qu'il aurait été possible de mieux tirer parti du travail que nous avons accompli.

La grande disparité dans la façon dont fonctionnent les différents CSI tient au fait que leurs missions statutaires sont très limitées. Nous avons, en tout et pour tout, à donner un avis sur certaines nominations aux jurys d'admission des CR et à exprimer un arbitrage en cas de conflit entre sections du CoNRS et direction d'Institut sur des créations ou suppressions d'unités – arbitrage qui est transmis pour avis au Conseil scientifique du CNRS. Nous devons en principe rédiger un rapport de prospective à partir des rapports de conjoncture des sections, mais contrairement aux rapports de conjoncture, la prospective n'est pas coordonnée par le secrétariat du Comité national et tous les CSI ne s'en saisissent pas. D'autant qu'il est difficile de savoir à quoi servent réellement ces rapports de prospective, la plupart des directions d'Instituts y faisant rarement référence. Restent les recommandations que les CSI adressent à qui bon leur semble : là encore, les accusés de réception sont rares.

Dès lors, l'influence qu'un CSI est en mesure d'exercer dépend pour l'essentiel de la façon dont la direction de son Institut le considère. Notre expérience prouve que cela varie très largement d'un directeur/directrice d'Institut à l'autre. Certain.e.s consultent effectivement leur conseil, leur confient des missions, répondent à leurs recommandations, commentent leurs travaux. D'autres ne font rien de tout ça et le travail qu'accomplissent les membres du CSI tient exclusivement sur leur initiative et leur bonne volonté. Afin de réguler un peu cette situation, nous avons travaillé, avec l'aide du secrétariat du Comité national, à une amélioration du règlement intérieur des CSI. Ce nouveau règlement notamment conforte les missions de conseil des CSI, organise la discussion sur les créations et suppressions d'unité et prévoit que les directeurs d'Institut répondent aux recommandations qui leur sont faites. Nous espérons vivement que ces dispositions, qui semblent en passe d'être adoptées, apporteront à nos successeurs, dans tous les Instituts, un minimum de considération pour leur travail.

Il reste que les CSI pourraient être plus largement sollicités. D'abord par les directions d'Institut, à condition que celles-ci soient prêtes à partager avec eux les informations concernant les réflexions qui sont au cœur de leur politique. Ils pourraient aussi jouer un rôle intéressant dans l'interdisciplinarité, priorité du CNRS. Les CSI semblent particulièrement placés pour réfléchir aux questions qui intéressent plusieurs Instituts. Ils pourraient également être plus largement sollicités par le Conseil Scientifique du CNRS même si celui-ci a déjà pris deux initiatives pour renforcer leurs collaborations : le choix d'un représentant du CS qui assiste, à leur invitation, aux réunions de chaque CSI ; et l'invitation du/de la président.e du CSI concerné lors de la présentation par chaque directeur/directrice d'Institut de sa politique en matière de création et suppression d'unités.

Le travail accompli par les CSI du mandat 2010-2014, essentiellement à leur initiative, est disponible sur [le site du Secrétariat du Comité national](#). Il porte sur des sujets très divers : évolution de la notion d'UMR et impact des regroupements d'unités, évolution des budgets et du millefeuille des structures et des sources de financement de la recherche, évaluation de l'impact des appels à projets internes aux Instituts, politique de recrutement des chercheurs, et politique de profilage des postes au concours, gestion des ressources IT et reconnaissance de leur contribution dans la production scientifique, politique documentaire, très grandes infrastructures de recherche, sans oublier les questions liées aux orientations scientifiques propres à chaque champ disciplinaire. Nous quittons nos mandats avec le sentiment d'avoir nous-mêmes beaucoup gagné à ces réflexions. Nous aimerions avoir la certitude qu'elles n'ont pas profité qu'à nous.

Anne-Sophie Bonnet-BenDhia, Marie-Josée Cazanove, Sophie Duchesne, Jacques Dumarchez, François Hammer, Christian Kassel, Gilles Ohanessian, Catherine Pierre, François Tronche, Jean-Denis Vigne et Pascal Weil.

14 novembre 2014